



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/736
16 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Points 116 et 39 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES CONSÉQUENCES POUR LA PAIX
ET LA SÉCURITÉ INTERNATIONALES

Incidences sur le budget-programme du projet
de résolution A/51/L.49 B

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Igor V. GOUMENNY (Ukraine)

1. À sa 44e séance, le 15 décembre 1996, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/51/40) au sujet des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/51/L.49 B. Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur cette question a été présenté oralement par son Président (voir A/C.5/51/SR.44).
2. Les déclarations et observations faites au cours du débat de la Commission sur cette question sont consignées dans le compte rendu analytique de cette séance (A/C.5/51/SR.44).

DÉCISION DE LA CINQUIÈME COMMISSION

3. La Cinquième Commission a décidé d'informer l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution A/51/L.49 B, il faudrait ouvrir un crédit additionnel de 3 100 000 dollars au chapitre 3 (Opérations de maintien de la paix et missions spéciales) du budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997. En outre, il faudrait inscrire au chapitre 32 (Contributions du personnel) un montant additionnel de 282 600 dollars, lequel serait compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel). L'Assemblée générale examinerait ces montants dans le cadre des ouvertures de crédits révisées pour l'exercice 1996-1997.
